


PLR Les Libéraux-Radicaux	<i>Conseil Général de Vétroz</i>	
Vétroz - Magnot		Question écrite au Conseil Municipal

CONCERNE : CAHIERS DE CHARGES DES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Président de la Municipalité,
 Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Réunis à l'occasion d'une séance de préparation le mercredi 6 mars dernier, les Conseillers Généraux du groupe Libéral-Radical ont manifesté la volonté de vous faire parvenir la question écrite suivante, en vous demandant de bien vouloir prendre position sur ce qui suit :

La Commune de Vétroz s'agrandit et le personnel communal également, en témoignent les demandes de budget pour des postes supplémentaires. Les charges du personnel sont en constante augmentation depuis quelques années, le récapitulatif ci-dessous permet de suivre l'évolution de ces dernières depuis 2013 (en millions de francs) :

3,65 en 2013	3,93 en 2014 (+7,1%)
4,34 en 2015 (+9,4%)	4,64 en 2016 (+6,5%)
5,06 en 2017 (+8,3%)	5,41 au budget 2018 (+6,5%)

Cela représente une augmentation de 48% entre 2013 et le budget validé pour l'année 2018.

Afin de mieux comprendre la nécessité de ces augmentations et des engagements, existe-il un cahier des charges pour chaque personne travaillant au sein de la Commune de Vétroz qui spécifie quels sont ses tâches, devoirs et obligations ?

Nous vous remercions d'avance de la diligence avec laquelle vous traiterez la présente question et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Ainsi fait à Vétroz, le 11 mars 2019.

Au nom du groupe Libéral- Radical
 Daniel Roh, Vice-Président





Groupe PLR du Conseil général
Par M. Daniel Roh
Avenue de la Gare 8
1963 Vétroz

Vétroz, le 25 mai 2019

Réponse à votre question écrite au sujet des cahiers des charges des employés communaux

Monsieur le Vice-président,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous apporter la détermination du Conseil municipal, suite à votre question écrite datée du 11 mars 2019.

Question 1:

Afin de mieux comprendre la nécessité de ces augmentations et des engagements, existe-il un cahier des charges pour chaque personne travaillant au sein de la Commune de Vétroz qui spécifie quels sont ses tâches, devoirs et obligations ?

Réponse :

Oui, dans la grande majorité des cas. Les dames de nettoyage n'ont par exemple pas à proprement parler de cahier des charges, mais une check-list des travaux à effectuer.

En guise de préambule, il est utile de préciser que, dans l'augmentation des coûts salariaux constatés depuis 2013 sont également comprises les réadaptations propres au Conseil municipal dans le cadre de la législature 2017-2020.

Il est également nécessaire de prendre en considération les services supplémentaires mis à disposition de la population, notamment la création de la nurserie ou encore l'extension de la crèche ainsi que de l'UAPE.

Enfin, l'augmentation de la population et le nombre croissant de demandes émises par celle-ci nécessitent des ressources supplémentaires au sein d'une administration dont les effectifs ont été contenus, peut-être durant trop longtemps.

En espérant ainsi vous avoir apporté les éclaircissements souhaités, nous vous prions d'agréer,
Monsieur le Vice-président, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Olivier Cottagnoud



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Copie pour information : aux membres du Conseil général de Vétroz